



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 70830

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur le développement de la promotion touristique pour les Antilles françaises en direction du Canada. En effet, ce pays est un gisement de clientèle, non négligeable, du fait de sa langue, des rigueurs de son climat, comme de son intérêt pour les Caraïbes dans le continent américain. Si les îles des Caraïbes concurrentes de la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, mènent des actions de promotion et de communication importantes, en direction de publics privilégiés, comme les étudiants, les enseignants, les jeunes couples et les retraités, il semblerait que nos structures touristiques françaises soient très en retard, dans ce domaine de la promotion ciblée. Nos destinations pâtissent encore du handicap de nos conflits sociaux et parfois d'un réel manque d'hospitalité à l'égard de cette nation, pourtant francophone et francophile. Une étude spécialisée mériterait donc d'être lancée rapidement et des actions renforcées vers le public canadien, promues au plus vite. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier et sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La clientèle canadienne est l'une des cibles prioritaires de la politique de communication et de promotion touristique menée en faveur des Antilles françaises. Le comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG), en collaboration avec la représentation du GIE Atout France au Canada, a mis en place des actions de promotion sur Internet (www.maguadeloupe.ca), relayées sur différents réseaux sociaux, tels Facebook et Twitter, qui sont aujourd'hui des médias incontournables pour promouvoir et faire connaître une destination touristique partout dans le monde. Bien que le développement du tourisme soit une compétence qui relève des régions, il est important de rappeler que l'État, à travers le ministère chargé de l'outre-mer, mène sans discontinuité depuis maintenant huit ans, en partenariat avec Atout France, des campagnes de revalorisation touristique de l'outre-mer français à destination du grand public, des professionnels et de la presse. Par ailleurs, la convention bisannuelle conclue entre le ministère chargé de l'outre-mer et Atout France sur les aspects ingénierie et développement pour la période 2009-2010 a également permis de mettre en place des délégations régionales d'Atout France en Guadeloupe et en Martinique. Dans ce cadre, un diagnostic complet de ces deux destinations a pu être effectué au plus près du terrain, accompagné d'un plan d'actions prioritaires à mettre en place à court et moyen terme, notamment dans le secteur de la croisière, pour lequel une étude de marché sur le bassin caribéen est actuellement en cours de réalisation et qui doit permettre de mieux cibler les clientèles originaires d'Amérique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70830

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2010, page 1297

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7055